



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 28 février 2013 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Germain SCHAFFNER, Président du Conseil communal.

Appel: 70 membres présents lors de l'appel.
5 personnes excusées:
MM. Sergio Batuca, Pascal Calderari, Charles Koller, Alberto Perez,
José San Vicente
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Excusée pour la Municipalité, Mme Pascale Manzini, Municipale pour cause de maladie.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 décembre 2012.
3. **Prèavis No 1/2013.**

Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics –
Première étape du chantier.

Adoption du projet routier, crédit d'ouvrage pour le réaménagement du tracé
routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines – Validation de la clé
de répartition des coûts entre les quatre Communes partenaires du lot 3.

4. **Communications municipales.**
5. **Divers.**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Au chapitre de la correspondance :

En date du 1er février 2013, M. Jean Rochat, conseiller communal, m'a adressé une lettre de démission de la Commission des finances. Annexe 1 du PV.

Au chapitre des représentations :

Le 13 janvier j'étais invité à l'Assemblée générale de l'Abbaye des patriotes au cours de laquelle j'ai eu l'occasion de prendre la parole pour délivrer le message du Conseil communal.

Le 4 février, selon une tradition bien établie, le bureau du Conseil a tenu sa séance de milieu d'exercice avec la Municipalité pour traiter des questions d'organisation du Conseil. La séance s'est déroulée dans un excellent climat de collaboration. Il a été notamment décidé d'augmenter à 8 le nombre de séances du Conseil afin d'éviter que les séances ne se déroulent sur deux jours. Le bureau du Conseil a aussi transmis à la Municipalité la demande des différents groupes politiques de pouvoir continuer d'organiser des bans publics devant le Centre commercial. La Municipalité, par la voix du Syndic, a promis de s'occuper de ce problème.

Le 13 février j'ai participé au repas de soutien du Volleyball Club d'Ecublens agrémenté d'un copieux et délicieux repas.

Autres communications :

A fin mars, M. Philippe Poget, secrétaire municipal, prendra une retraite bien méritée. Le bureau du Conseil tient à remercier chaleureusement M. Poget pour tout le travail fourni et l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec le bureau du Conseil.

La demande de M. Alain Blanchoud, lors du dernier Conseil, d'augmenter l'espace entre les rangées de chaises a été transmise auprès de M. Rosario Luperto qui a apporté une amélioration. En ne maintenant plus qu'une seule allée ayant la largeur nécessaire pour passer avec le chariot de transport des chaises, l'espace entre les autres allées a pu être élargi de 20 cm. En espérant que cette solution fait le bonheur de M. Blanchoud, je remercie, au nom du bureau du Conseil, M. Luperto pour ses efforts.

Sur vos tables vous avez l'invitation à la sortie du Conseil du 25 mai 2013 avec le bulletin d'inscription que je vous prie de me retourner jusqu'au 19 avril 2013.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président nous informe que suite à la démission de M. Jean Rochat de la Commission des finances, un nouveau point doit être mis à l'ordre du jour, soit nouveau point 3, nomination d'un membre à la commission des finances et les points suivants deviennent. 4- Préavis no 1/2013, 5- communications municipales, 6 – divers. **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. Elle n'est pas demandée. **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2012.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

POINT 3. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES.

Suite à la démission de M. Jean Rochat à la Commission des finances, un poste est à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Pascal Favre, au nom du groupe PLR+ID propose la candidature de **M. Mehdi Lagger**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas et **M. Mehdi Lagger** est élu par acclamations.

M. Mehdi Lagger remercie pour cette acclamation et nous dit qu'il fera tout son possible pour servir ce Conseil à la commission des finances et qu'il accepte son élection.

POINT 4 – PREAVIS 1/2013. Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics –

Première étape du chantier. Adoption du projet routier, crédit d'ouvrage pour le réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines –
Validation de la clé de répartition des coûts entre les quatre Communes partenaires du lot 3.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Aitor Ibarrola**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy Blanchoud**.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du soussigné ou du Greffe municipal, ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Stéphane Masson aimerait revenir sur le giratoire des Glycines et son prix considérable. Il a pris note que finalement l'estimation a passé de 1.2 mio à 2.4 mios entre l'étude de 2011 et le coût estimatif de 2012. Il ne conteste pas ce prix mais il le déplore. Il sait que la Municipalité et en particulier notre Syndic sont conscients que ces giratoires sont de plus en plus chers et que la Municipalité a discuté avec les différents prestataires qui se sont manifestés et là aussi son propos n'est pas de contester leur travail mais finalement il constate que rien ne change. Les Conseillers aboient et les giratoires passent. Ce sera probablement à nouveau le cas ce soir, nous sommes dans une logique intercommunale et il ne pense pas qu'il serait de bon ton pour la Commune d'Ecublens de refuser ce giratoire. Cela étant, il persiste et dit qu'au-delà de cette dépense qu'il trouve très élevée, il a pris note qu'elle était notamment dictée par des contraintes au niveau des bus. Il regrette l'effet nocif qu'une pareille dépense peut avoir sur les plus solidaires d'entre nous. Il n'a pas voté l'abaissement d'un point d'impôt de la Commune, il a estimé que nous avons encore les moyens solidaires, mais il ne l'a pas fait dans un esprit de soutenir la construction effrénée de giratoires et d'ouvrages dispendieux. Il est vrai que dans certains pays, payer ses impôts signifie parfois, voire souvent, financer le condominium des ministres des finances à Miami, en Suisse ce n'est pas le cas et en terre vaudoise ce ne l'est pas non plus et à Ecublens encore moins. Il n'en demeure pas moins que le préambule de notre Constitution le dit, à juste titre, on mesure la force d'une société aux soins qu'elle apporte aux plus faibles d'entre nous. On ne mesure pas sa force à l'envergure du giratoire. Donc, finalement il invite et il s'adresse à la Municipalité en disant, lutez, continuez à lutter tant que faire se peut, essayez de réduire ces dépenses lorsqu'elles sont élevées afin de ne pas dégouter les contribuables que nous sommes.

M. Jean-Paul Dudt nous dit qu'il vient à ce micro pour se dénoncer. S'il n'y a pas eu à la Commission des finances la belle unanimité qu'il y a eu à la Commission ad hoc et qu'il y a eu quelques abstentions ou non à quelques questions posées, c'est à cause lui. Il nous dit qu'il n'est pas contre ce projet et il croit même que c'est un bon projet. De toute façon cette gare il faut l'élargir, il faut faire quelque chose. Il a l'impression que, vu que c'est un bon projet, qu'on ne peut décemment pas refuser, il a un peu l'impression qu'il y en a qui profitent pour faire un peu de pharaonique en se disant : de toute façon ils ne pourront pas refuser. Il a des doutes sur 2 questions. La première a été abordée par M. Masson, c'est le coût, un giratoire à 2,5 mios. il veut bien concéder que c'est un giratoire avec quelques appendices mais tout de même à 2,5 mios. Si cette commune trouve trop onéreux de donner frs. 50'000.- par année pour aider les jeunes à obtenir des abonnements de transports publics à prix réduit, il ne voit pas comment ces mêmes personnes qui ont refusé cela peuvent maintenant vouloir cofinancer un giratoire à 2,5 mios.

La deuxième, c'est la clé de répartition. Il sait que cela a été discuté entre Municipaux, entre spécialistes et que les 4 Communes sont d'accord. Pour lui, il lui manque tout de même 2 choses. La première c'est pourquoi on ne fait pas participer une Commune qui a vraiment les moyens et il veut citer St-Sulpice. St-Sulpice n'a pas de gare et ses habitants vont à la gare de Renens, donc la Commune de St-Sulpice devrait, à son avis, aussi participer. Ensuite, il nous

est dit que le trafic voyageur n'arrête pas d'augmenter, même d'exploser à la gare de Renens. Il ne pense pas que ce soit dû aux habitants de Renens, d'Ecublens ou des Communes alentours mais c'est surtout dû aux étudiants de l'EPFL et de l'UNI. Alors, pourquoi est-ce que on ne demande pas à l'EPFL aussi de participer. M. le Syndic nous avait dit à l'époque, peut-être en Commission des finances, mais il ne sait plus vraiment dans quelle séance, lorsque l'on a supprimé le terminus du 701 à l'arrêt EPFL et qu'on l'a mis à la Bourdonnette, c'était entre autre parce que l'EPFL ne voulait pas participer au financement. L'EPFL va à nouveau ramener plusieurs milliers de personnes sur le site avec tous les projets qu'ils ont, et finalement c'est à nous de le payer. Bien sûr, il y a un bon nombre d'employés de l'EPFL qui habitent ces Communes mais il croit quand même qu'il faudrait une fois dire à la direction de l'EPFL qu'avec les projets qu'ils ont, ils pourraient aussi participer un peu à financer les retombées sur l'environnement.

M. Mehdi Lager nous dit qu'étant concerné à double titre en tant qu'habitant à la route du Tir-Fédéral 16 pour le giratoire des Glycines et ayant ses bureaux place de la Gare 4, il trouve déplorable de dépenser autant d'argent et de détruire un giratoire existant et qui est tout-à-fait fonctionnel. On dit que l'on veut agrandir les trottoirs mais on détruit un giratoire qui permet aujourd'hui clairement de faire tourner des bus articulés. Aujourd'hui, on dit qu'on fait un giratoire pour 2,8 millions pour faire tourner les bus alors il constate qu'en Suisse on a beaucoup d'argent. Quand bien même le projet de la Gare est nécessaire, il est nécessaire d'aménager et de faire des choses mais de là à casser quelque chose qui existe et qui est fonctionnel pour créer 200 mètres plus loin à vil prix, il trouve juste dommage.

M. Nicolas Morel se veut un tout petit peu plus positif que ces préopinants par rapport à ce projet. Il a une question par rapport au projet connexe. Dans la Commission ils ont discuté de la création d'une nouvelle zone 30 dans la partie de l'Avenue du Tir-Fédéral qui va du côté du collège d'Epenex, il était très content de voir cet aspect développé, il se posait la question de savoir pourquoi cela n'avait pas été directement inclus dans le projet, ce qu'il aurait souhaité, mais il a tout-à-fait été convaincu par l'argument qu'on ne peut pas retarder le projet car il y a des procédures qui prennent éventuellement plus de temps, simplement il aimerait avoir l'assurance de la Municipalité comme quoi cette procédure de mise à l'enquête d'une zone 30 sera soit réalisée ou commencée dans un délai relativement bref ou alors que la réponse sera qu'elle est déjà en cours.

M. Pierre Zwahlen déplore aussi le coût de ce giratoire et il est heureux que la question soit entendue dans ce Conseil et que les Conseillers municipaux nous entendent. C'est vrai 2,5 millions c'est un chiffre énorme. Il aimerait remettre ce projet dans son contexte. Il est vrai qu'un rapport au crédit qui nous avait été annoncé il y a environ 1 à 2 années; le projet a été modifié notamment en raison de la ligne 25. La ligne 25, c'est une petite révolution dans l'agglomération lausannoise, puisque ce sera une véritable ligne de transports publics qui reliera Renens jusqu'à Pully, ce qu'on appelle une ligne sud-sud. Elle ne passera bien sûr pas par St-François, ce qui permettra de suivre en quelque sorte le littoral avec une des liaisons aisées pour tous les habitants concernés qui se rendent au travail et qui sont concernés par cet axe. Il y aura pas mal de monde sur cette ligne puisqu'il est prévu des bus articulés et ce changement a induit l'agrandissement de l'arc du giratoire, qui a imposé le déplacement des arrêts de bus qui se feront même des 2 côtés du giratoire. C'est à la mesure des modifications qu'induit la construction de ce qui est aujourd'hui, et à l'étonnement des CFF eux-mêmes, devenu la 3^{ème} gare de suisse romande. L'ouest est ainsi devenu le 3^{ème} point de concentration de la partie francophone de ce pays, il croit que c'est aussi à l'honneur de nos Communes et nous construisons avec les CFF, avec toutes les collectivités publiques une gare et des aménagements à hauteur de frs. 322 millions tout compris, la plus grande part étant financée par les CFF. Il croit que si l'on comprend dans quel contexte l'on se trouve, le giratoire est remis à sa place. Certainement que des coûts auraient pu être limés et il est persuadé que le débat de ce soir incitera les responsables de l'Exécutif à y regarder de plus près même lorsqu'il s'agit d'un projet intercommunal. En revanche, cette gare de Renens et ses différents aménagements y compris le giratoire sont des contributions vitales, essentielles à la maîtrise de la mobilité des uns et des autres, de nous comme de lui. En facilitant l'accès aux transports publics, il croit, et nous le savons que ces mesures contribuent au bien-être et diminuent les nuisances. En cela c'est un projet mammoth, mais il pense que l'ensemble de nos

Communes, tous leurs habitants, tous les citoyens et les citoyennes et nous élus pourront en être fiers.

M. Alain Blanchoud nous dit qu'il a une petite question. Qu'est-ce qui a décidé la Municipalité à accepter un giratoire qui ne servira qu'à la desserte de la gare alors que 1 km. plus loin nous avons le centre de notre ville qui aurait très bien pu accueillir l'arrivée d'une ligne électrifiée. Pourquoi le bus 25 s'arrête à la proximité de notre Commune et pas à l'intérieur. Nous allons payer 2,8 mio pour un giratoire alors qu'il aurait très bien pu amener un + à notre Commune et ne pas être un simple arrêt à 50 mètres de notre limite communale. Il ne comprend pas pourquoi 1km de plus n'était pas viable dans une décision d'un montant pareil. Il remercie pour une réponse.

M. Didier Lannaz, Municipal nous dit être un peu embêté car il prend ce projet alors qu'il est aux $\frac{3}{4}$ fini. Maintenant, c'est vrai que ce projet est cher, trop cher, mais il dit qu'il n'est pas capable de le dire car il n'en sait rien. Il ne sait pas qui avait décidé en 2011 que ça coûterait frs.1,2 mio et il ne sait pas comment cela a été discuté. Il ne sait pas exactement pourquoi maintenant il est à frs. 2,470 mio. Par contre, il pense que la Municipalité a compris le message et qu'ils feront mieux la prochaine fois. Il rappelle que c'est un projet intercommunal, piloté par Renens et que lui est Municipal depuis 2011. Concernant la ligne 25 on pourra demander aux TL une ligne électrique mais on devra payer, pour l'instant on ne paye rien car la ligne 25 n'a pratiquement rien chez nous.

M. Michele Mossi souhaite apporter un commentaire par rapport à cet éventuel, voire utopique prolongement de la ligne. Les coûts seraient bien plus importants que le coût du giratoire si la ligne 25 électrifiée devait croiser le M1 avec un croisement de ligne et l'impossibilité aussi de gérer cela avec un M1 qui passerait à 5 minutes, donc il y aurait peut être un passage souterrain avec des coûts qui exploseraient, d'autant plus que le centre commercial n'est pas si loin du M1. Il aimerait aussi faire une petite remarque à M. Dudt qui suggère que l'EPFL puisse participer financièrement. Il faut savoir qu'il existe des lois fédérales et cantonales sur la répartition des crédits d'investissements pour ce qui concerne les routes communales, cantonales et fédérales et comme l'a déjà souligné M. Zwahlen il va y avoir un investissement colossal de la Confédération pour la mobilité, pour les transports publics et pour le transport individuel. On a parlé en gros de 300 mio pour la gare de Renens, il va y avoir dans les prochaines années pratiquement 1 mia pour la gare de Lausanne, un montant de plusieurs centaines de millions pour les axes forts de transports publics, donc parler de quelques millions, en fait c'est le 12 % pour la Commune, et de parler d'un investissement colossal, il faut tout de même relativiser un petit peu et considérer que les investissements sont faits à juste titre par la Confédération qui est quand même le plus grand investisseur en la matière, par le Canton et une toute petite partie par les Communes.

M. Aitor Ibarrola souhaite faire quelques petites remarques. Il est clair que ce giratoire a pris l'ascenseur mais il a l'impression que ce soir il a mis la 2^{ème} puis la 3^{ème}. Il rappelle qu'il y a des chiffres avec 2.8 mio qui sont évoqués ce soir mais dans le préavis on parle de 2,4 mio. Il aimerait aussi dire qu'on est en train de parler d'un giratoire et il s'agit également d'un tronçon de route de plus de 80 mètres qui va être réaménagé, on focalise sur un giratoire en oubliant un long tronçon de route qui va être réaménagé et qui fait aussi partie du coût. Il reprend la demande de M. Morel, il avait indiqué dans le rapport que la possibilité de créer une zone 30 directement à la sortie de la branche nord du giratoire des Glycines fait l'objet d'un complément d'étude et sera vraisemblablement réalisée dans le cadre des travaux et que cette information a été donnée à la Commission par M. Kaelin.

M. Gérald Lagrive pense que la ligne 25 traversera le M1 à la Bourdonnette et au niveau technique cela ne doit pas être un gros problème.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite répondre à l'intervention de M. Morel. Concernant cette zone 30 qui aujourd'hui a été mise en place dans le secteur du collège d'Epenex et qui certainement pourra être avancée dans le secteur qui nous concerne et qu'Ecublens va financer pour lui-même. Il faut savoir que la mise en place des zones 30 ne dépend pas de la commune mais bien du canton. Une fois les travaux terminés, la Municipalité fera la demande officielle pour que cette partie du tronçon soit passée en zone 30. Cela sous-entend que le

canton doit faire des mesures pendant un certain nombre de mois et ces mesures sont des mesures de vitesse, contrôler que l'aménagement tel qu'il est fait permet effectivement d'avoir des vitesses qui s'approchent de ce que l'on souhaite en zone 30. En raison de ces mesures il n'a pas été possible d'intégrer directement cela.

Il souhaite remercier M. Aitor Ibarrola pour avoir remis un peu les pendules à l'heure dans l'envol des prix, il rappelle que nous sommes toujours à frs. 2,470mio et comme l'a dit M. Aitor Ibarrola on ne parle pas que d'un giratoire, c'est une zone complète qui est revue. Il convient que c'est cher, mais c'est quelque chose qui sera fait dans les règles de l'art et nous pourrons en être fiers.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle qu'en page 7 on a un plan du lot 3, on ne se prononce pas seulement sur le giratoire des Glycines mais aussi sur la clé de répartition pour l'ensemble. Il a vu qu'on évoque un mini giratoire à Epenex sur le plan de la page 7 on le voit et il aimerait savoir si ce mini-giratoire fait partie du lot 3 et sur ce que nous allons voter ce soir.

M. Didier Lannaz, Municipal rappelle à M. Chevallaz que c'est noté dans le préavis que cela ne fait pas partie du lot 3. Ce sont les communes territoriales qui doivent prendre en charge et on a de la chance car on est à 20 mètres de chez nous, ce sont donc Chavannes et Renens. Renens est en train de discuter car il y aura un plan de quartier CFF immobilier, donc ce petit giratoire sera fait pour que les voitures lors du dépose minute puissent retourner et pas traverser notre territoire inutilement.

M. Georges-Henri Chevallaz dit que puisque ce n'est pas encore discuté il lui paraîtrait normal que la Commune d'Ecublens participe financièrement à la réalisation de ce mini-giratoire d'autant plus qu'il va rendre service à la population en évitant que les gens d'Epenex soient ennuyés par des automobilistes qui tourneraient dans les cours des immeubles. Il souhaite donc que la Municipalité d'Ecublens inclue cela dans la même clé de répartition que le lot 3.

M. Franco Napoletano a entendu tout à l'heure que l'on parle de faire participer St-Sulpice, l'EPFL, ce n'est pas faux. Mais sa question est au sujet du giratoire des Glycines et il rappelle qu'en 2010 était de frs. 1,209 mios et il a passé à frs. 2.470 mios. S'il a bien compris cet écart est lié aussi au fait que les TL n'avaient pas prévus un bus articulé pour pouvoir tourner. Donc au moment où les TL ont décidé de mettre un bus articulé il a fallu agrandir le giratoire. Alors sa question est de savoir si les TL participent aux frais ou pas ?

M. Didier Lannaz, Municipal répond par la négative, ils ne participent pas aux frais pour le giratoire mais en ce qui concerne l'électrification c'est à leur charge. Il nous rappelle que les TL c'est aussi nous. Il rappelle que dans les négociations depuis 2006 il ne sait pas vraiment comment cela s'est passé et il ne peut pas être plus précis.

M. Franco Napoletano rappelle que l'électrification fait aussi partie des dépenses des Communes comme M. Lannaz l'a indiqué tout à l'heure, alors il se demande pourquoi ils payent l'électrification et pas une partie du giratoire.

M. Didier Lannaz, Municipal rappelle que c'est toujours aux Communes qui accueillent les bus de se débrouiller avec les infrastructures qu'elles doivent mettre en place pour les bus.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le Préavis 1/2013 est accepté à la large majorité.** Il y a 1 avis contraire et 8 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD,

- Vu le préavis municipal No 1/2013,

- Ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- **ADOPTÉ** les projets routiers du giratoire des Glycines ainsi que du projet connexe sur l'Avenue du Tir-Fédéral.
- **ACCEPTE** la clé de répartition pour la phase travaux du lot 3 telle que proposée dans le présent préavis.
- **AUTORISE** la Municipalité d'Écublens/VD à réaliser les travaux du giratoire des Glycines.
- **ALLOUE** à la Municipalité d'Écublens/VD un crédit total de CHF 486'375.00.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 420.5010.105 "Gare de Renens".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

- **AUTORISE** la Municipalité d'Écublens/VD à réaliser les travaux du projet connexe sur l'Avenue du Tir-Fédéral.
- **ALLOUE** à la Municipalité d'Écublens/VD un crédit supplémentaire total de CHF 360'000.00

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.122 "Tir-Fédéral – Secteur Citadelle".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

- **Par le présent préavis la Municipalité d'Écublens/VD considère, conformément à la loi sur les communes, article 107b traitant du contrat de droit administratif, que la teneur de la convention annexée et intitulée « *Convention régissant les relations techniques et financières dans le cadre du crédit de construction de la rénovation urbaine de la Gare de Renens, lot 3 "espaces publics"* » a été portée à la connaissance des Conseils communaux. (Voir annexe)**
- Conformément à la loi, un exemplaire sera remis à la Préfecture.

Point 5 – COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

A 21h05 départ de M. le Conseiller Michel Miéville, l'effectif passe à 69 conseillers présents.

M. le Président ouvre la discussion point par point sur ces communications.

Point 1 : la discussion n'est pas demandée.

Point 2 : **M. Jean-Paul Dudt** se dit étonné par les chiffres, il ne veut pas dire qu'ils sont faux mais si on regarde la baisse du tonnage en ordures ménagères on a à peu près une baisse de 100 tonnes au mois de janvier. Si on regarde l'augmentation, si on ajoute les compostables, papiers, cartons et le verre on a une augmentation de 140 t. Ceci ne comprend pas l'augmentation éventuelle qu'il y a aussi eu pour le métal, pour le plastique et les encombrants.

Il trouve un peu bizarre qu'il y ait une telle augmentation du tonnage global durant le mois de janvier. Il demande s'il y a une explication.

M. Christian Maeder, Municipal ne remet pas en doute les chiffres qui ont été tirés de nos pesées et qui sont absolument exacts. Il n'a pas d'explication à donner si ce n'est qu'en janvier les gens ont peut-être triés leurs caves, fait un effort et sorti ce qu'ils ne sortaient pas d'ordinaire. On parle bien de tonnage par rapport à janvier de l'année précédente, il faut bien être clair avec ça. En complément de qui est écrit là il peut dire qu'ils sont très contents et à part quelques endroits, qui sont peu nombreux, et où certains containers à papier débordent car les gens sortent le papier des poubelles et aussi parce qu'il y a des régies qui n'ont pas suffisamment de containers à papier à disposition, tout se passe bien. Le taux de fraude qui était de 5 % annoncé sur les communications de ce jour et qui concernait le mois de janvier est passé à moins de 2 % la semaine dernière. Toutes les mesures qui ont été mises en place ont contribué au succès.

Mme Christiane Roy Blanchoud souhaite remercier la Municipalité de nous avoir fait part de ces chiffres qu'elle trouve très intéressants et elle espère que régulièrement nous serons tenus au courant.

Points 3, 4, 5, 6, 7 la discussion n'est pas demandée.

Point 8 : M. Jean-Paul Dudt demande si on peut consulter le cadastre de bruit de la Commune d'Ecublens.

M. Christian Maeder, Municipal répond par l'affirmative, il ne croit pas qu'il est en ligne mais il peut demander au Service des travaux de le lui transmettre.

Point 9 : M. Christophe Cartier souhaite remercier M. Lannaz pour la réponse apportée au sujet du SDOL. Toutefois, il a encore besoin d'un complément. Il est écrit à la seconde ligne, cette hausse est due au retrait de la Commune de Lausanne, à l'adaptation de la participation de Prilly. Est-ce que l'on a une idée de l'adaptation de cette participation ? A la fin du paragraphe il est écrit que l'augmentation des loyers est provoquée par les postes de travail supplémentaires (50 % secrétariat et ingénieurs de mobilité qui occupent actuellement les locaux des autres schémas directeurs). Sa question est combien y a-t-il d'ingénieurs supplémentaires et combien d'autres schémas directeurs ?

M. Didier Lannaz, Municipal répond que dans le budget qui a passé au mois de décembre c'était marqué. Par exemple, pour la hausse de la Commune il s'agissait d'un franc par habitant.

A la question de combien d'ingénieurs en plus, il répond qu'il y a 2 postes de plus et qu'il faut un peu plus de m². Les autres schémas directeurs sont ceux du nord lausannois, du centre lausannois, de l'est lausannois et de l'ouest lausannois.

M. Christophe Cartier demande pourquoi c'est le SDOL et Ecublens qui paient et pourquoi pas les autres schémas directeurs ?

Il nous dit que ce soir nous avons sur nos tables une documentation sur l'actualité de l'Agglo et à la dernière page, sur la partie de droite il voit sur la carte toujours Prilly dans l'Ouest lausannois et Nord Lausannois également, donc il souhaite tout de même quelques explications plus conséquentes par rapport à ça.

M. Didier Lannaz, Municipal répond qu'il ne sait pas ce que M. Cartier est en train de lire mais ce qu'il peut dire c'est que Prilly fait partie maintenant du schéma directeur du Nord lausannois, pourquoi il n'en sait rien, il y a un membre du GROFIL à cette table qui pourra peut-être mieux répondre que lui.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que Prilly finançait effectivement une bonne partie dans le SDOL et on a demandé à Prilly de participer également au Nord et c'est pour cela qu'il y a une répartition à Prilly pour le Schéma directeur Nord et pour le SDOL. Le SDOL regrette que Lausanne se soit retiré. Ensuite, il tient à rassurer M. Cartier, il n'y a point d'ingénieurs qui sont payés par le SDOL et qui sont dans les autres Schémas. Si des ingénieurs participent pour un pourcentage, il y a une répartition qui est faite et cette répartition est contrôlée par la Cheffe de

projet, Mme Widmer et il peut le rassurer à 100 % que l'on ne finance pas les autres schémas directeurs par des employés, des ingénieurs etc. Il faut savoir, que où il y a les bureaux, il y a également les ingénieurs du PALM et cela fait partie d'un tout. Aujourd'hui, nous sommes à Renens, du côté de Malley et nous sommes à l'étroit. Il y a un projet de déménagement en route.

Point 10 – M. Christophe Cartier tient ici à remercier la Municipalité et Mme la Municipale pour la réponse.

Points 11-12-13 – la parole n'est pas demandée.

M. le Président clôt la discussion sur le point des Communications municipales.

POINT 6 – DIVERS.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur nous dit qu'il a une intervention assez longue et qu'il n'attend pas une réponse ce soir, d'autant plus que la Municipale concernée est absente pour raison de maladie. Son intervention figure en annexe 2 du présent PV.

M. Nicolas Morel souhaite déposer un vœu concernant les « communications municipales ». Il précise qu'il n'attend pas de réponse ce soir et que ce sera assez tôt pour la prochaine séance. Son vœu figure en annexe 3 du présent PV.

M. Michel Farine, Municipal remercie M. Morel pour son intervention. Il rappelle qu'ils sont en pleine restructuration et que des choses vont être refaites et qu'il sera tenu compte du vœu de M. Morel.

M. Jean-Paul Dudt souhaite également déposer un vœu dont le sujet est « Déchetterie ». Son vœu figure en annexe 4 du présent PV.

Il complète son vœu en nous indiquant qu'il a lu le rapport de la Commission sur le traitement des déchets de la Ville de Lausanne, et M. Olivier Français a affirmé que le plastique mou est aussi recyclable. Il se demande ainsi pourquoi toutes ces communes mettent à disposition de leurs habitants un container pour le déchet mou et pourquoi la commune d'Ecublens s'obstine à ne pas le faire.

M. Christian Maeder, Municipal répond que le plastique mou est un problème récurrent et pour l'instant il doit aller à la poubelle. Pour être clair, les communes qui aujourd'hui récupèrent le plastique mou, le mettent dans une benne qui va directement à Tridel, il n'en a pas la certitude mais il peut le vérifier si nous le souhaitons. Nous n'avons pas de filière organisée pour le plastique mou dans la région, ni même dans le canton. La seule filière qui existe est pour le plastique dur et notre prestataire de service, Retripa, ne prend pas le plastique mou. Si nous mettons un container pour rendre service aux habitants nous allons devoir sortir ce plastique pour le mettre dans les poubelles et l'envoyer à Tridel en le payant frs. 200.- la tonne. Il y a eu un certain nombre de malentendus qui ont été entretenus pendant des années à notre déchetterie puisque les gens qui nous amenaient le plastique dur arrivaient souvent avec le plastique mou et les employés disaient que ce ne pouvait pas être mis avec le plastique dur et ils les dirigeaient sur un container qui lui était le container à ordures normales. Donc, certaines personnes on pu croire qu'il s'agissait d'une poubelle spéciale pour le plastique mou et ce n'était pas le cas. D'autre part, il y a eu des contacts avec VEOLIA qui dans ce secteur est actif, voire proactif et ainsi de voir s'il y a une possibilité pour mettre en place une filière de recyclage du plastique mou. Mais, entendons-nous bien, il y a plusieurs catégories de plastique mou. Dans ces plastiques mous ce serait par exemple les bouteilles en pet, ce genre de plastique mou déjà un petit peu épais. Le cellophane d'emballage des aliments n'entre toujours pas dans cette catégorie et il va falloir encore éduquer ou bien expliquer les choses aux gens car c'est de nouveau un autre plastique qui ne doit pas venir avec le plastique mou, c'est un plastique mou trop fin. Pour l'instant, nous allons rester à notre benne de plastique dur facile à comprendre pour tout le monde et en expliquant aux gens que tant qu'on n'a pas une filière

établie et que VEOLIA n'a pas véritablement de solutions pour tous les plastiques, et en particulier pour les plastiques mous, nous allons en rester là.

M. Michele Perlini pour rester dans le plastique mou, souhaite apporter 2 informations complémentaires.

Il y a des déchetteries dans la région qui n'acceptent que le plastique dur et pas de plastique mou. Quand il parle du plastique mou il parle également de bouteille de shampoing et de bouteille de lessive. D'autres déchetteries prennent shampoing et lessive, le plastique dur et le plastique mou. Ecublens est un peu un cas à part, on prend le dur, les flacons et pas le mou. Il est intéressant de voir que dans certaines communes ils le prennent et c'est vrai que ça peut prendre des volumes assez importants.

M. Pascal Favre ne souhaite pas parler plastique mais de la neige. Il aimerait féliciter et remercier les services de M. Maeder pour le travail qui a été fait avec une grande efficacité lors des dernières et importantes chutes de neige.

De nombreux applaudissements soulignent cette intervention.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous dit qu'il nous amène les salutations de notre Secrétaire municipal qui, ce soir, est retenu avec une assemblée de Secrétaire municipaux. Notre Syndic souhaite toutefois rendre un petit hommage à M. Philippe Poget qui prend sa retraite à la fin du mois de mars, comme déjà indiqué par M. le Président dans les Communications présidentielles.

L'intervention de M. le Syndic figure en annexe 5 du présent PV.

De nombreux et chaleureux applaudissement saluent cet hommage à M. Philippe Poget.

M. Michel Farine, Municipal souhaite annoncer que le mercredi 20 mars dès 16h, il y aura la cérémonie d'assermentation des aspirants policiers de POLOUEST sur la place François Silvant. Cette cérémonie est ouverte à toutes et tous et il nous encourage à venir aussi bien à la cérémonie qu'à l'apéritif qui suivra.

M. le Président poursuit la discussion sur les divers, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président souhaite encore faire quelques annonces de manifestations reçues de la part des Conseillers.

- Le Dé blanc annonce sa soirée jeux le samedi 27 avril 2013 dès 17h. Initiation au jeu de rôles.
- Le Dé blanc, samedi 23 mars 2013, soirée jeux « A la découverte des nouveautés ramenées du Festival International du Jeu de Cannes... »
- Le Super Loto du dimanche 3 mars à la salle polyvalente de l'EPFL à 14h.
- ORC'IDEE convention de jeux de simulation, l'un des plus grands événements ludiques de Suisse à l'EPFL les 13-14 avril 2013.

L'Ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en nous souhaitant une bonne fin de soirée.

Il est 21h37

Ecublens, le 20 mai 2013/mh

Le Président

Le Secrétaire

Germain Schaffner

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (5)